



Infrastructures nationales en biologie et santé

PROJET F-CRIN



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

| | | |
|------------------------|-------------------------|---|
| INTITULE DU PROJET | | F-CRIN |
| COORDINATEUR DU PROJET | | Inserm |
| FINANCEMENT TOTAL | | 18 000 000 € |
| DISCIPLINE | | Recherche Clinique |
| DESCRIPTION | | <p>F-CRIN représente la composante nationale de l'infrastructure Européenne ECRIN, destinée à renforcer la compétitivité de la de recherche clinique française dans l'initiation et la conduite de grands essais cliniques multinationaux. F-CRIN propose de rassembler tous les acteurs institutionnels de la recherche clinique dans une gouvernance intégrée proposant des services coordonnés et un accès unique aux projets de recherche. Il propose également de créer un petit nombre d'unités d'essais cliniques de taille critique, capables de rivaliser dans la compétition internationale pour assurer la conception, la gestion et l'analyse des essais, de quelques centres professionnels de traitement de données, et de réseaux d'investigation capable de recruter rapidement un grand nombre de patients pour une pathologie donnée.</p> |
| APPORTS POUR | LA SCIENCE | Renforcer la compétitivité de la France dans la conception et la réalisation de grands essais cliniques, avec un impact majeur sur la connaissance des déterminants de la maladie, de l'efficacité et de la sécurité des traitements. |
| | LE CITOYEN | Développer de nouveaux outils de diagnostic, de prévention et de traitement, en optimiser l'usage et la sécurité pour proposer à tous les patients des stratégies de prise en charge médicale fondées sur la preuve. |
| | LE SYSTEME DE RECHERCHE | En renforçant l'impact de la France dans ECRIN (lui-même coordonné par la France), F-CRIN accroît la capacité à initier de grands essais cliniques multinationaux, ce qui est particulièrement important dans le domaine des maladies rares ou des traitements personnalisés. |
| | L'ECONOMIE | Attractivité accrue de la France pour les essais cliniques industriels, et contrôle des coûts de la santé par la promotion et la mise en oeuvre de pratiques médicales fondées sur la preuve. |
| LOCALISATION | REGION(S) | distribué sur le territoire |
| | VILLE(S) | Les 54 centres d'investigation clinique (CIC) nationaux sont concernés |